



Communiqué de presse



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Toulouse, le
15 décembre 2017

Autoroute Toulouse-Castres le comité de pilotage valide les solutions qui seront retenues pour prendre en compte les réserves qui accompagnaient l'avis favorable de la commission d'enquête

Le secrétaire général aux affaires régionales à la préfecture de la région Occitanie, a présidé, le 12 décembre 2017, le comité de pilotage du projet de liaison autoroutière Castres-Toulouse qui réunissait les présidents du Conseil régional et des Conseils départementaux du Tarn et de la Haute-Garonne et de la Communauté d'agglomération de Castres – Mazamet.

Le comité de pilotage a validé les solutions proposées par l'État pour prendre en compte les réserves qui accompagnaient l'avis favorable, émis en mars 2017, de la commission d'enquête.

Les réserves portaient sur les impacts de l'échangeur et du projet sur la commune de Verfeil, la réalisation d'un échangeur supplémentaire au niveau des communes de Maurens-Scopont, Cambon-les-Lavaur et Vendine ainsi que la révision de l'aménagement de l'itinéraire de substitution en particulier à hauteur des communes de Soual et de Puylaurens.

A la lumière des études complémentaires et des concertations menées avec les communes et communautés de communes concernées ces derniers mois, les réponses aux réserves consistent à :

- décaler l'échangeur de Verfeil pour l'écarter du village et intégrer la déviation actuelle (RD20) au projet d'autoroute, en la laissant libre de péage. Cette solution qui évite de construire en parallèle un itinéraire de substitution, conduit à décaler la barrière de péage et à créer un demi-échangeur à l'Est de Verfeil ;
- ajouter un échangeur situé sur les communes de Villeneuve-les-Lavaur et Maurens-Scopons ;
- améliorer l'itinéraire de substitution en traversée des communes de Soual et Puylaurens.

Ces modifications améliorent le projet, et leur montant rentre dans l'enveloppe financière décidée par les co-financeurs, collectivités territoriales et État, suite au comité de pilotage du 19 juin 2017.

L'État se déterminera sur l'utilité publique du projet d'ici le 23 janvier 2018, pour la partie correspondante au doublement de l'A680 incluant la construction de l'échangeur de Verfeil, et d'ici le 23 juillet 2018 pour la construction d'une autoroute entre Verfeil et Castres pour laquelle la décision d'utilité publique doit être prise par décret après avis du Conseil d'État.

Contacts Presse

DREAL Occitanie
Brigitte PONCET
☎ 06.07.41.05.75
☎ 05.62.30.26.33

**PREFECTURE de
REGION**
Sophie LESAFFRE
☎ 06.35.16.36.31
☎ 05.34.45.38.31

Virginie AVIZOU
☎ 06.85.80.22.14
☎ 05.34.45.36.17

1, place Saint-Etienne
31038 TOULOUSE
CEDEX 9
☎ 05.34.45.34.45

<http://www.occitanie.gouv.fr/communiqués>

<https://twitter.com/PrefetOccitanie>

<http://www.occitanie.gouv.fr/>

page 1/2



<https://twitter.com/PrefetOccitanie>

<http://www.occitanie.gouv.fr/>